



Perte de documents des conseils svp

Par **padbol**, le **04/04/2018** à **02:02**

bonjourrrnquel recours que l'on peut avoir par etourderie j'ai laisse mes effets perso. dans un des sacs que je devais balancer en decheterie - rnrnrnen partant - a mi chemin je me suis rendue compte et lorsque je l'ai signale à un agent oh il avait pas d'etat d'ame - le premier s'est mis à chercher mais son superieur l'a fait remonte et le second a fait un semblant de chercher et me dit allez donc voir la mairie - comme si la mairie pouvait me rendre mes effets perso. rndans sa determination il est remonte il a tout compresse - rnrnje presume que si c'etait lui meme il aurait tout fait pour le retrouver -

Par **morobar**, le **04/04/2018** à **10:00**

Bjr,rnVous évoquez des recours, c'est à dire des poursuites judiciaires.rnLe seul fautif, c'est vous. Il est possible de se confesser, mais pas de porter plainte contre soi-même.rnIl faut se rendre au commissariat/gendarmerie le plus proche et faire une déclaration de perte.rnAvec le récépissé il est possible de procéder à la refection des papiers comme CNI, permis de conduire, carte vitale...